



## Déclaration du SNALC au CSA du 18 décembre 2023

Madame La Rectrice,

Mesdames et messieurs les membres du CSA,

Cette fin d'année est chargée d'intentions et de réformes pour tous les personnels de l'éducation nationale.

Concernant la thématique de l'exigence des savoirs, le SNALC ne s'en cache pas : il y a des éléments dans les annonces du Ministre qui nous intéressent et qui vont dans le bon sens pour permettre aux élèves de progresser.

Cependant, notre syndicat ne se positionne pas sur des intentions ni sur des principes généraux. Nous ne soutiendrons pas un projet qui, faute de moyens ou de réelle prise en compte des attentes des professeurs, se révélerait décevant, voire contreproductif sur certains éléments.

Pour le SNALC, la labellisation des manuels ne doit pas mener à une imposition. Si notre syndicat conçoit que des outils fiables peuvent être nécessaires, par exemple sur la lecture ou le calcul, la liberté pédagogique des professeurs n'est pas négociable. Si des outils sont proposés, il faut que les professeurs soient libres de les choisir ou non, puis de les utiliser ou non. Sinon, nous nous opposerons.

Concernant la modification du socle, pour le SNALC, ce dernier est un outil qui participe de la rédaction des programmes. Il ne doit plus donner lieu à des doubles pratiques dans les collèges, à des grilles qui se superposent aux évaluations de l'enseignant. Nous n'étions pas demandeurs d'une réécriture.

Par ailleurs, l'insertion des compétences psycho-sociales ne nous convient pas. Lorsque l'on regarde ce qui se cache derrière ce concept, on ne peut qu'être contre ; il s'agit en fait de qualités attendues pour de la main-d'œuvre et le SNALC n'a pas cette vision réductrice de l'enseignement.

Aussi, Le SNALC demande des programmes annuels qui mettent en avant les connaissances à transmettre. Concernant les langues vivantes, qui semblent être un sujet de travail pour le Ministère, le SNALC veut des programmes intégrant la culture des différentes aires langagières et non des thèmes « interculturels ». Il est impératif qu'ils contiennent du lexique, de la grammaire et de la phonologie. Avoir un seul programme pour toutes les langues, dépourvu de toute entrée langagière, n'est pas acceptable.

Sur la question de l'évaluation et de l'orientation, redonner le dernier mot aux professionnels est sain. Nous ne voyons pas cela comme une généralisation du redoublement, mais comme un moyen de restaurer l'autorité du professeur. Le SNALC ne prétend pas que le redoublement est le remède miracle aux difficultés de l'élève. En revanche, laisser des élèves avec des bases non-acquises traverser le système scolaire sans leur donner les moyens de progresser est délétère. Il faut appréhender le redoublement comme une chance dans certains cas et non pas comme une sanction. Il faut en discuter entre équipes et parents pour que cela soit vécu par l'élève comme un tremplin, et là ce sera bénéfique.

Par ailleurs, si le SNALC est évidemment favorable à la constitution de groupes de besoins en français et en mathématiques, notre syndicat tient à tracer deux lignes rouges :

Si cela se met en place dans le contexte de suppressions de postes que nous connaissons actuellement, il sera impossible de mettre les élèves en difficulté dans des groupes à effectif réduit. Donc, ces groupes seront inopérants voire contreproductifs et le SNALC s'y opposera.

De plus, il ne faut pas enfermer les élèves dans un tunnel, ni rendre les choses flexibles au point qu'elles en deviennent ingérables. Pour nous, les décisions en la matière doivent être prises lors des conseils de classe.

Aussi, d'autres éléments doivent être repensés :

Il faut qu'en sixième la constitution des groupes de besoins s'appuie sur l'expertise des professeurs. Un premier trimestre en classe « normale », avant de constituer ensuite des groupes, est beaucoup plus logique que l'idée de s'appuyer sur les évaluations de sixième ou sur la liaison école-collège. Le SNALC ne proposait d'ailleurs pas de groupes en sixième dans son projet de collège modulaire pour cette raison.

De la même façon, sur la problématique du renforcement en français et en mathématiques au détriment d'autres disciplines, le SNALC est totalement opposé à cette idée. Au niveau pédagogique, c'est aussi dangereux que la mixité des publics dans la voie professionnelle et, pour les élèves en difficulté, les effets seront délétères. Les progressions annuelles des collègues dans chaque discipline doivent être respectées.

Concernant le DNB, le SNALC demande toujours l'abandon du contrôle continu, mais considère que le fait de se baser sur les notes plutôt que sur les compétences et le passage à 60 % de prise en compte de l'épreuve finale, constituent des avancées.

Le SNALC est favorable à l'idée de constituer une classe de préparation à la seconde, dans un esprit propédeutique. Mais il faut que cela permette l'accès à la seconde générale et technologique comme à la seconde professionnelle. Cette année doit être l'occasion d'un renforcement des acquis de l'élève tout en lui permettant de mûrir ses choix d'orientation. Il est hors de question que cette année l'enferme dans une orientation. Par ailleurs, ce dispositif demande des moyens importants et des créations de postes. Sinon, ça ne marchera pas.

Sur le lycée, l'épreuve anticipée de mathématiques et de culture scientifique ne constitue pas un problème pour le SNALC. Ce qui peut devenir bloquant en revanche, c'est le flou qui entoure sa mise en place pour les publics différents (élèves ayant la spécialité mathématiques et élèves n'ayant que le tronc commun, épreuve incluant de la culture scientifique alors que l'enseignement scientifique se poursuit en terminale...). Le SNALC attend des informations plus claires.

À plus long terme, on peut s'interroger sur le maintien de l'enseignement scientifique en terminale. On pourrait redéployer ces moyens pour permettre de conserver trois spécialités en Terminale, ne serait-ce qu'en ayant 2 majeures et 1 mineure.

Sur l'utilisation de l'IA, le SNALC est plus que réservé. S'il s'agit d'imposer des pratiques et des outils aux professeurs, nous nous opposerons. S'il s'agit de proposer une aide aux élèves dans la dimension personnelle de leur travail, nous nous contenterons de douter de l'utilité. Une précision importante : le SNALC en a assez de voir des « partenaires de l'école » venant de la sphère privée faire leur beurre alors que notre institution devrait être capable de produire des outils fiables elle-même.

Enfin et c'est le sujet le plus fâcheux du moment, le SNALC n'est pas du tout d'accord avec la réforme de la voie professionnelle qui se met en place et reproche au Ministère son double discours. Étant donné que notre syndicat a été reçu en intersyndicale sur ce point, nous estimons qu'il n'y a rien à ajouter. La réforme doit être retirée et la voie professionnelle repensée pour être une voie élevant réellement les élèves en tant que futurs professionnels, mais aussi en tant que futurs adultes et citoyens.

Nous terminerons par redire notre opposition au pacte ; revalorisation en trompe l'œil qui exploite la paupérisation enseignante. Nous attendons le bilan du déploiement dans notre académie, et espérons que l'administration saura tirer les conclusions qui s'imposeront.

Concernant l'ordre du jour, nous interviendrons au fur et à mesure des débats. Je vous remercie de votre écoute.